



**République Française**  
Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Loiret  
Arrondissement d'Orléans  
Commune d'Ingré

## **DECISION N° DC.25.012**

### **Portant sur un contrat de prestation d'entretien et de maintenance des matériels de restauration des cuisines de la Ville d'Ingré**

Le Maire,

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la délégation du conseil municipal au Maire,

Vu le Code de la Commande Publique

Vu la délibération du conseil municipal en date du 28 mai 2020 autorisant le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur au seuil de marchés formalisés défini régulièrement par décret ainsi que toute décision concernant les avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

DECIDE

**Article 1er** : Un contrat est passé avec la société MOLLIERE – 4 rue Gustave Eiffel, 45380 LA CHAPELLE SAINT MESMIN - concernant la réalisation de prestation d'entretien et de maintenance des matériels de cuisine pour le service restauration de la Ville d'Ingré.  
Le montant annuel de prestation est de 7 534,58 € HT, soit 9 041,50 € TTC.

Le contrat est conclu à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour une durée de un an renouvelable tacitement deux fois un an.

**Article 2** : La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget de la commune.

**Article 3** : Monsieur le Maire s'engage à rendre compte à la prochaine réunion du conseil municipal de la présente décision.


**Article 4** : Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente décision qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat.

**Article 5 :** La présente décision sera transcrite au registre des décisions du Maire.

**Article 6 :** Le Maire d'Ingré est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera adressée à :

- Madame la Préfète du Loiret et de la Région Centre Val de Loire
- Monsieur le Receveur Percepteur d'Ingré

A Ingré, le 14 janvier 2025

 Le Maire  
Christian DUMAS

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été :

Transmis au représentant de l'Etat le : 14 Janvier 2025

Publié ou notifié-le : 14 Janvier 2025.

Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication

## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE INGRE  
Utilisateur : LE TUMELIN Sylvie

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DC_25_012
Objet :	contrat de prestation d'entretien et de maintenance des matériels de restauration des cuisines de la Ville
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-01-14 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Actes réglementaires
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique :	045-214501694-20250114-DC_25_012-AR
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 045-214501694-20250114-DC_25_012-AR-1-1_0.xml	text/xml	937 o
<b>Document principal (Acte réglementaire)</b> Nom original : DC.25.012- décision contrat MOLLIERE.pdf Nom métier : 99_AR-045-214501694-20250114-DC_25_012-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	199.9 Ko

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	14 janvier 2025 à 14h51min25s	Dépôt initial
En attente de transmission	14 janvier 2025 à 14h52min48s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	14 janvier 2025 à 14h52min54s	Transmis au MI
Acquittement reçu	14 janvier 2025 à 14h54min09s	Reçu par le MI le 2025-01-14